



Propcedure du "plaider coupable"

Par **gniacgniac**, le **15/02/2008 à 10:47**

Peut on se représenter tout seul en plaidant coupable ou doit on obligatoirement prendre un avocat?rnm merci.

Par **jeetendra**, le **17/02/2008 à 10:07**

bonjours, le plaider coupable consiste à proposer à la personne mise en cause une peine allégée en échange d'une reconnaissance des faits qui lui sont reprochés. rnrnProposé par le procureur de la république, le plaider coupable se déroule uniquement en présence du prévenu et de son avocat (choisi par lui ou désigné d'office).rnrnSi une peine de prison est proposée, le prévenu a 10 jours pour se prononcer, si il accepte, l'accord relatif à la peine est ensuite homologué en audience publique par le juge des libertés, courage, cordialement.